

Interpellation de M. Desmet : Crise dans l'enseignement communal ucclois.

M. Desmet rappelle que le 17 mai dernier, les trois organisations syndicales (CGSP/SLFP/CSC) représentées au sein de la commission paritaire locale (Copaloc) ont diffusé un communiqué de presse conjoint. Ce dernier contenait une grave accusation : « détournement d'agents et d'argent public au sein de l'enseignement communal » afin de soutenir le directeur de l'école du Centre dans le cadre du mémoire finalisant son cursus en sciences de l'éducation à l'ULB.

Le lendemain, le service de l'Éducation a diffusé un courrier destiné à l'ensemble du corps enseignant afin de démentir les allégations syndicales. Ce document réprecise les circonstances, le cadre et les finalités du travail accompli par quelques enseignants et directions sur base volontaire afin de soutenir cette recherche.

Par le biais des réseaux sociaux, la direction incriminée a réagi, non sur le fond mais sur la forme, en esquivant tout débat sur ces accusations de détournement et en recentrant la polémique sur la pertinence de la recherche initiée.

Mme l'Echevin Maison s'est exprimée par le canal des réseaux sociaux pour préciser que le travail initié dans le cadre de ce master doit être considéré comme une opération win-win permettant de mieux appréhender les modes d'évaluation pédagogique au sein de l'enseignement communal grâce à un retour à court terme vers les écoles.

Quoique le communiqué de presse use d'un langage sans doute disproportionné et excessif (« Maisongate »), il n'en est pas moins révélateur d'un malaise au sein du service de l'Éducation, qui incite M. Desmet à poser les questions suivantes.

Le Collège peut-il rejeter toutes les affirmations avancées par les trois organisations syndicales et rassurer les membres du Conseil communal sur l'ensemble des points évoqués dans leur communiqué ?

Les critiques émises dans le cadre de la Copaloc ayant porté notamment sur un détournement de subsides, quels sont les risques précis encourus par le pouvoir organisateur ?

Quelles mesures concrètes le pouvoir organisateur communal met-il en place pour contribuer à la formation continue des enseignants en cours de carrière, qui constitue assurément un élément clé pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement ?

Quelle est la proportion d'enseignants des écoles communales qui, à ce jour, ont achevé ou entamé un master en cours de carrière ? Ont-ils obtenu une reconnaissance ou un soutien de la part de leur hiérarchie ?

Mme Verstraeten : Cas d'une direction d'école

Mme Verstraeten rappelle que le front commun syndical s'est plaint du travail effectué par le directeur de l'école du Centre dans le cadre de son master à l'ULB.

Sans se prononcer sur le contenu de la plainte, Mme Verstraeten souhaiterait savoir si une partie du minerval dû par le directeur a effectivement été prise en charge par le pouvoir organisateur. Dans l'affirmative, l'octroi d'une telle faveur est-elle envisageable pour tous les enseignants ?

Si c'est bien le cas, une information officielle a-t-elle été adressée au personnel concerné ? Quels ont été les moyens utilisés pour diffuser cette information ?

Etant donné que des enseignants auraient participé au travail de M. Verlinden, directeur de l'école du Centre, durant les heures de cours, comment et par qui la prise en charge des enfants a-t-elle été assurée ?

Mme l'Echevin Maison, souhaitant contextualiser le « Maisongate », précise qu'une réflexion sur le concept d'évaluation est menée depuis deux ans au sein de l'échevinat de l'Éducation. La cellule pédagogique communale, établie depuis septembre 2016 et portée à la connaissance de tous les enseignants, comprend une quinzaine de membres, parmi lesquels figurent des directeurs d'établissements, des instituteurs des sections maternelles et primaires, M. Philippe Wargnies, inspecteur pédagogique, et Mme l'Echevin Maison.

Cette cellule, dont les réunions ont lieu une semaine sur deux de 16h00 à 19h00, réfléchit sur les modalités de l'évaluation : à quoi sert l'évaluation ? La manière de concevoir les bulletins, avec une évaluation sous forme de points, est-elle toujours pertinente ? Ne faudrait-il pas imaginer d'autres méthodes d'évaluation ?

M. Verlinden, directeur de l'école du Centre, fait partie de ce groupe de travail et est engagé depuis 3 ans dans un master en sciences de l'éducation, dont le mémoire de fin d'études est consacré au thème « Enseigner et évaluer des compétences ». Il a donc tout naturellement décidé d'alimenter, grâce à la partie théorique de son mémoire, les réflexions menées non seulement au sein du groupe de travail mais aussi dans le cadre de l'inspection pédagogique et de la communauté éducative en général. À l'initiative de M. Wagnies, inspecteur pédagogique, les élèves de 6^{ème} primaire ont été soumis à trois évaluations de deux heures chacune au début du mois de mai. Les enseignants et directeurs de toutes les écoles communales ont été prévenus de cette démarche, à propos de laquelle il leur était bien précisé que les résultats de cette étude, certes menée durant les heures de cours mais en totale conformité avec les objectifs de la cellule pédagogique, allaient servir au travail universitaire effectué par M. Dominique Verlinden, directeur de l'école du Centre. Toute la démarche a donc été menée dans une parfaite transparence. Les instituteurs et institutrices ont aussi été sollicités pour la correction des copies, sur base volontaire. Dès que les copies ont été corrigées, les tableaux de résultats ont été envoyés à l'Inspecteur pédagogique avec des clés de lecture, de manière à en affiner l'analyse. Cette analyse des résultats sera transmise à la cellule pédagogique ainsi qu'aux établissements scolaires à titre de support concret pour leurs concertations internes. Toutes les classes de 6^{ème} primaire des écoles communales, soit 19 classes au total, ont été impliquées dans les évaluations. Dix titulaires sur 19 se sont portés volontaires pour corriger les copies.

Après avoir rappelé que le front commun des trois organisations syndicales part d'une initiative de la CSC, Mme l'Echevin Maison affirme que l'affirmation selon laquelle il y aurait eu détournement de subsides est tout à fait ridicule. Elle se demande d'ailleurs quelle mouche a bien pu piquer les syndicats, avec lesquels l'échevinat a travaillé en parfaite concertation pour la réforme des titres et fonctions. En réalité, l'opération entreprise consistait en une « recherche-action » destinée à évaluer selon une méthode originale les compétences et le savoir-faire censés être acquis au terme de la 6^{ème} primaire. L'évaluation, se fondant notamment sur une démarche comparative à l'aide d'un questionnaire posé il y a 20 ans à des élèves de Namur, permet d'appréhender l'évolution de la maîtrise des socles de compétence depuis 1997. Ce travail nourrira la réflexion des enseignants uclois sur leur pratique, contribuera à l'épanouissement des élèves, incitera le pouvoir organisateur communal à imaginer de nouvelles manières d'enseigner, tout en intervenant, pour une part finalement limitée, dans le processus d'élaboration d'un mémoire universitaire qui, lui-même, enrichira la recherche scientifique dans le domaine de la pédagogie. Comment peut-on considérer qu'il y ait là un détournement de subsides, susceptible d'être sanctionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles ?

De plus, durant les quatre heures au cours desquelles les instituteurs volontaires ont corrigé les épreuves, les enfants n'ont pas été livrés à eux-mêmes mais au contraire dûment encadrés par un animateur de garderie.

Mme l'Echevin Maison signale aussi que, jusqu'à présent, 6 membres du personnel enseignant ont achevé ou entamé un master en sciences de l'éducation. Tous ces enseignants ont bénéficié d'un subside correspondant à la moitié des frais d'inscription, le montant maximal accordé étant fixé à 400 €. Les professeurs engagés dans ces formations bénéficient d'une reconnaissance, puisque le savoir théorique et pratique acquis dans ce cadre est exploité lors des concertations internes, moyennant l'accord des intéressés. Par ce biais, un instituteur en formation peut initier l'ensemble de ses collègues aux méthodes qu'il a apprises. Ceci est de nature à susciter un effet d'entraînement particulièrement opportun.

Mme l'Echevin Maison se réjouit de constater que de nombreux enseignants relevant du pouvoir organisateur uclois mettent énormément d'ardeur et d'enthousiasme à se former en permanence. La recherche entreprise a d'ailleurs été saluée par les communes d'Anderlecht et Forest, qui y auraient participé avec joie si M. Verlinden ou M. Wagnies les avaient sollicitées en ce sens.

Mme Verstraeten ne partage pas le point de vue selon lequel l'initiative de la contestation émanait surtout de la CSC car, lors de la réunion de la Copaloc à laquelle elle a assisté, toutes les organisations syndicales s'étaient mises d'accord pour adopter une position commune.

M. Desmet signale que, lors de la réunion de la Copaloc, M. Wagnies a reconnu explicitement que, dans cette affaire, l'enseignement communal avait commis une erreur.

Mme l'Echevin Delwart précise que, lors de cette réunion, M. Wagnies a reconnu un malentendu dans la communication mais non une erreur sur le fond. En réalité, l'Inspecteur pédagogique a regretté que la communication n'ait pas été aussi large qu'il l'aurait fallu.

Mme l'Echevin Delwart a été extrêmement choquée par la virulence du communiqué de presse, et ce d'autant plus qu'il faisait suite à un débat sincère, ouvert et respectueux, au cours duquel M. Wagnies et les autres représentants du pouvoir organisateur ont écouté avec beaucoup d'attention les remarques des organisations syndicales.

M. De Bock estime que les frais d'inscription des enseignants s'engageant dans un processus de formation aussi exigeant au cours de leur carrière devraient être remboursés à 100 %, car il faut reconnaître le mérite de professeurs prêts à sacrifier une partie de leur temps libre ou de leur vie de famille pour développer leurs compétences. Il regrette aussi l'attitude des syndicats qui, par la virulence de leur communiqué de presse, ont jeté l'opprobre non seulement sur des mandataires politiques mais aussi sur des fonctionnaires du corps enseignant qui ne sont guère habitués à subir de telles polémiques, relevant davantage de la manœuvre politique que du débat de fond.

Mme Verstraeten reconnaît qu'il convient à présent de calmer le jeu car les échanges virulents se poursuivent sur les réseaux sociaux et émanent des deux parties opposées, puisque M. Verlinden en est venu à répondre à la véhémence du communiqué de presse en proférant des menaces à l'encontre de personnes.

Mme l'Echevin Delwart réplique que M. Verlinden a simplement tenu à défendre son honneur en signalant qu'il allait tenter une action en justice pour calomnie et diffamation.